

Requérant (propriétaire)

Société :
Nom :
Adresse :
NPA/Lieu :
Tél. :
E-mail :

Réalisateur de l'étude/travaux

Société :
Nom :
Adresse :
NPA/Lieu :
Tél. :
E-mail :

Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
N° compte/IBAN :

Données du bâtiment

Rue et n° : N° ECA :
N° parcelle : Année de construction :
Affectation : Habitat collectif Habitat individuel Autres :
Bâtiment neuf : oui non
Agent énergétique actuel : Mazout Gaz Bois Autres :
Surface chauffée brute du bâtiment ou SRE* :m² Nombre d'appartements :

Documents à joindre obligatoirement

- ✓ Copie de la **décision d'octroi** de la subvention cantonale émise par la Direction de l'énergie et de l'environnement (DGE-DIREN) du Canton de Vaud
- ✓ Copie de la lettre de **confirmation de paiement** de la subvention cantonale émise à l'issue des travaux par la Direction de l'énergie et de l'environnement (DGE-DIREN) du Canton de Vaud

Conditions d'octroi

- ✓ Les conditions cantonales d'éligibilité s'appliquent
<https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/01-demander-une-subvention-pour-le-cecb-plus-audit-energetique/>
- ✓ Le montant maximal des subventions communales cumulées ne peut excéder Fr. 30'000.- pour un même objet
- ✓ Versement de la subvention communale sur présentation de la confirmation de paiement de la subvention cantonale

Calcul de la subvention communale – Complément à la subvention cantonale

Le montant de la subvention se monte à 50 % du montant octroyé par le Canton, soit :

Habitat individuel : Fr. 500.-

Habitat collectif : Fr. 750.-

Le montant cumulé des subventions cantonale et communale ne peut dépasser le coût effectif de l'étude

Procédure

- ✓ La demande doit être effectuée au moyen du présent formulaire, **au plus tard 6 mois après la date de l'octroi de la confirmation de paiement de la subvention cantonale**
- ✓ Les dossiers **incomplets, non signés ou non datés** seront renvoyés à l'expéditeur
- ✓ La demande est adressée au Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité, ch. des Esserts 5, CP 133, 1024 Ecublens ou par mail à batiments@ecublens.ch. Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le Service au 021 695 60 10.

Signature

Le/la soussigné-e confirme l'exactitude des indications transmises ci-dessus, a pris connaissance du règlement communal et de la directive du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable » et s'engage à fournir tous les documents supplémentaires nécessaires au traitement du dossier.

Lieu et date : Signature :

Emplacement réservé à l'administration communale

Date réception : N° de dossier :

Date accusé réception : Montant octroyé :

Contrôlé par : Date :

Chef de Service : Date :

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....